

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 18 août 2020

Membres en exercice : 9 Date de la convocation: 06/08/2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 7

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Matthieu BAYLAC, Amandine LAUMONT

Secrétaire de séance: Bénédicte POLET

Objet: Décision modificative n°1 du Budget principal M14 - DE_2020_43

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'en raison de la création d'un Comité des Fêtes, il convient de verser une subvention de fonctionnement à ce dernier. Le Comité des Fêtes n'était pas constitué au moment du vote du Budget et aucune subvention n'a été prévue. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, sur le Budget M14 2020, afin de pouvoir verser une subvention au Comité des Fêtes :

Désignation des comptes	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Chapitre 011 Charges à caractère général		
6227 Frais d'actes et contentieux	- 1 000.00 €	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		
6574 Subvention de fonctionnement aux associations	+ 1 000.00 €	
Section investissement		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
21713 op.88 Aménagement terrain de loisir	+ 2 000.00 €	
21731 op.87 Accessibilité	- 2 000.00 €	

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget M14 2020 comme détaillé ci-dessus

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 20/08/2020

011-211100102-20200818-DE_2020_43-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___